

République Française  
Département PUY DE DOME  
**COMMUNE DE MONTFERMY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

**20 DEC 2023**

L'an 2023, le 15 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 07/12/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

**Présents** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

**Excusé(s)** : Mme CHAUVY Christiane, M. ARNAUD Daniel

**Absents** : Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2023\_09\_04 – ABONNEMENT HEBERGEMENT ET STOCKAGE INTERNET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

M. le maire expose que l'hébergement de stockage proposé par Campagnol pour le site internet de la commune s'avère insuffisant.

M. le maire propose de contracter un abonnement auprès d'un prestataire proposant ce service et précise que le coût mensuel serait d'environ 30 à 50 €.

M. le maire demande aux membres du conseil de délibérer pour l'autoriser à contracter ce type d'abonnement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. APPROUVE et AUTORISE M. le maire à contracter un abonnement auprès d'un prestataire proposant ce service ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le **20 DEC 2023**  
ID : 063-216302380-20231215-2023\_09\_04-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 18/12/2023*

**Le Maire**



**Vladimir LONGCHAMBON**

**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'G' and 'L' followed by several horizontal strokes.

**Guy LEMAITRE**